

ATELIER

AVANTAGES DE LA COOPÉRATION et la CONVENTION SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX DE LA CEE-ONU

21-22 SEPTEMBRE 2016
TUNIS, TUNISIE

NOTICE D'INFORMATION

Contexte

L'eau est une ressource de plus en plus rare dans la région méditerranéenne, notamment dans les pays de la rive sud. Equilibrer la consommation d'eau entre les utilisations agricoles, domestiques, industrielles et énergétiques, tout en préservant les écosystèmes liés à l'eau, pose des défis majeurs. La quantité d'eau diminue tandis que sa qualité se détériore dans de nombreuses régions. La Tunisie partage un bassin transfrontière majeur avec l'Algérie, celui de la Medjerda, ainsi que le Système aquifère du Sahara septentrional avec l'Algérie et la Libye. La coopération transfrontière revêt une importance de plus en plus importante pour garantir la bonne gestion des eaux transfrontières de surface ou souterraines et pour contribuer au développement durable du pays

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a fourni, depuis son entrée en vigueur en 1996, un cadre important pour améliorer la gestion des eaux transfrontières tant de surface que souterraines dans la région paneuropéenne. Elle s'est transformée en un cadre juridique multilatéral universellement ouvert pour la coopération transfrontière en matière d'eau, ouvert à l'adhésion de tous les Etats membres des Nations Unies depuis le 1^{er} mars 2016.

Depuis 2011, la Tunisie participe aux réunions et aux activités au titre du cadre de la Convention sur l'eau. La Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation en 2009 (la Convention sur les cours d'eau, qui est entrée en vigueur en 2014), et a, à plusieurs reprises, manifesté son intérêt à adhérer à la Convention sur l'eau. En 2015, la Tunisie a créé un comité national pour étudier et discuter l'adhésion à la Convention sur l'eau et a demandé au secrétariat de la CEE-ONU de soutenir l'organisation d'un atelier consacré à la clarification des dispositions, des avantages et des obligations pour la Tunisie dérivant de la Convention sur l'eau, ainsi que les modalités du processus d'adhésion. Un consultant national a été engagé avant l'atelier pour examiner le texte et les obligations de la Convention, pour préparer une liste de questions et de sujets de discussion lors de l'atelier, de même pour préparer et faciliter une discussion nationale préparatoire le 7 septembre.

La coopération concernant les eaux transfrontières est susceptible de générer des bénéfices et avantages considérables pour les pays coopérants, tels que l'accélération de la croissance économique, l'amélioration du bien-être humain, le renforcement de la durabilité environnementale et une plus grande stabilité politique. Néanmoins, de nombreux défis peuvent entraver ou retarder les pays avant d'aboutir à une gestion conjointe et efficace des eaux transfrontières, ceci y compris en raison d'une perception incomplète ou biaisée des avantages qui pourraient être obtenus. En

2013-2015, la Convention sur l'eau de la CEE-ONU a préparé une Note d'orientation sur les bénéfices de la coopération relative aux eaux transfrontières : identification, évaluation et communication. Elle vise à aider les gouvernements et les autres acteurs à réaliser les avantages potentiels de la coopération concernant les eaux transfrontières en introduisant un large éventail d'avantages de la coopération et en apportant des directives étape par étape sur la manière de procéder à un exercice d'évaluation des bénéfices. Cela comprend des tâches distinctes mais associées : l'identification, l'évaluation et la communication des avantages. En 2016-2018, il est prévu d'appliquer la Note d'orientation dans les bassins pilotes (tant de surface que souterrain) dans différentes régions du monde, dont un bassin dans la région MENA.

Comme coopérer est l'une des principales obligations de la Convention sur l'eau, un exercice d'évaluation des bénéfices peut aider les pays à réaliser pleinement les avantages potentiels de la coopération, notamment par la mise au jour d'avantages précédemment négligés et par l'identification d'opportunités résultant d'une coopération accrue. Il peut ainsi apporter des arguments et des preuves convaincantes afin de coopérer et d'aider à assurer le soutien politique tant nécessaire et de financer le processus de coopération. Il est prévu d'entreprendre un tel exercice d'évaluation des bénéfices dans la région MENA, par exemple dans le bassin de la Medjerda. L'un des objectifs de l'atelier est de discuter des avantages d'un tel exercice d'évaluation des bénéfices de la coopération transfrontalière.

Objectifs de l'atelier

En vue d'une éventuelle adhésion à la Convention sur l'eau de la Tunisie, l'atelier vise à contribuer à la bonne compréhension par les autorités tunisiennes de la Convention sur l'eau, ses dispositions, et son travail sur le terrain ainsi que les avantages découlant de son adhésion et de sa mise en œuvre. Il couvrira donc des questions juridiques, politiques, techniques et de mise en œuvre.

L'atelier présentera également la méthodologie développée sous la Convention pour identifier, évaluer et communiquer les bénéfices de la coopération.

L'atelier :

- détaillera les principes et les dispositions de la Convention sur l'eau, et ses principales obligations liées à la législation nationale, à la coopération bilatérale et multilatérale, et à leur pertinence pour la situation spécifique de la Tunisie en prenant en considération les questions et les résultats de la réunion préparatoire ;
- accroîtra la sensibilisation et la compréhension des différents cadres juridiques mondiaux pour la coopération concernant les ressources en eau transfrontières, il discutera notamment des différences et des complémentarités entre la Convention sur l'eau et la Convention sur les cours d'eau ;
- discutera la mise en œuvre pratique de la Convention sur l'eau, sur la base de l'expérience des Parties existantes, et de la manière dont la Convention soutien les Parties et les non Parties ;
- discutera des possibles avantages et des objectifs stratégiques d'une éventuelle adhésion de la Tunisie à la Convention et au programme pour les éventuelles prochaines étapes du processus d'adhésion nationale ;
- discutera de la participation future de la Tunisie au programme de travail de la Convention sur l'eau, notamment dans le cadre des travaux sur l'évaluation des bénéfices de la coopération.

Agenda provisoire

L'atelier comprendra les sessions et couvrira les thématiques suivantes :

- Session d'ouverture : Discours de représentants de haut niveau de la Tunisie et des organisateurs, y compris sur les liens avec les engagements mondiaux comme l'agenda 2030 et les ODD
- Discussion des questions soulevées par le Comité National d'examen de la convention
- Présentation de la Convention sur l'Eau de la CEE-ONU
 - o Le cadre juridique international : Les Conventions de New York et Helsinki : similarités et différences
 - o Principes généraux, obligations & Dispositions spécifiques de la Convention sur l'eau
 - o Retour d'expérience des pays ayant ratifié la convention
- Avantages et mise en œuvre de la Convention
 - o Le cadre intergouvernemental de la Convention/ la structure institutionnelle
 - o Comment la Convention soutient la mise en œuvre
 - o Expériences des pays ayant ratifié la Convention avec la mise en œuvre au niveau national et transfrontalier
- Evaluation des bénéfices de la coopération transfrontalière : présentation de la note d'orientation de la Convention sur l'eau et exemples d'évaluation des bénéfices dans des bassins transfrontaliers
- Conclusions et prochaines étapes

Confirmation de Participation

L'atelier se déroulera à l'hôtel Belvédère, Tunis.

Les participants devront confirmer leur participation **avant le 15 septembre 2016** en écrivant à :

- Mr Helali Habib, Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, habib.hellali@iresa.agrinet.tn
- Mme. Ben Mansour Hayet, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, ben_mansh@yahoo.fr
- Mme. Sarra Touzi, Global Water Partnership Mediterranean, sarra@gwpmmed.org

Site internet de l'atelier

De plus amples informations peuvent être téléchargées depuis le site web suivant :

<http://www.unece.org/index.php?id=43657#/>

Il comprend des documents de références tels que le texte de la Convention, la brochure *L'Ouverture mondiale de la Convention sur l'eau de 1992* et la publication *Guide pour l'application de la Convention sur l'eau*. Les présentations seront disponibles sur le site web après l'atelier.